

## **Compte rendu de la séance du mardi 23 avril 2019**

Présents : André ROUX, Karine PASTRE, Marie-Thérèse CHAPELLE, Roseline PRADEILLES, José LOUREIRO, Serge LAPIERRE, Gisèle BOUTIN, Suzette BOUTONNET, Régis JULIEN, Catherine DUBOST, Christophe DONNET

Absents ayant donné procuration : Bernard CREISSENT à André ROUX, Christophe NOURRY à Marie-Thérèse CHAPELLE, Gilles DUSSART à Serge LAPIERRE, Anne-Marie CAMPREDON à Régis JULIEN

Absente : Joséphine ROBERT

*Secrétaire de la séance : Roseline PRADEILLES*

### 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 19 mars 2019.

Oubli dans les absents : Gilles DUSSART

**Approuvé à l'unanimité.**

### 2) Mise en place du temps partiel pour le service technique

Suite à l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion et à une demande d'un agent technique, M. le Maire propose d'instaurer le temps partiel pour le service technique à compter du 1er juin. Les différentes conditions et modalités sont les suivantes :

Le temps partiel peut être organisé dans le cadre mensuel.

Les quotités de temps partiel sur autorisation sont fixées de 50 à 99 % du temps complet.

Les demandes doivent être formulées dans un délai de deux mois avant le début de la période souhaitée.

La durée des autorisations sera de 6 mois à 1 an.

**Vote 15 voix POUR.**

### 3) Convention d'adhésion au service retraite CNRACL du Centre de Gestion de la Lozère

Monsieur le Maire propose de conventionner avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale au service retraite CNRACL. Ce service est payable en fonction des besoins de la collectivité.

**Vote 15 voix POUR**

### 4) Marché public- Logement Foyer Rural Lot n°5

Travaux en plus pour l'entreprise Atelier Design : fourniture et pose de 2 galandages pour les portes coulissantes et une trappe. Montant de l'avenant 1 000 € HT.

Le montant global définitif du marché est de 81 311.92 € TTC au lieu de 67 762.22 € TTC. Les subventions obtenues sont de 30 000 €.

**Vote 1 voix CONTRE et 14 voix POUR.**

### 5) Acte administratif- Représentant de la commune

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que des actes administratifs doivent être faits par la Mairie. Afin d'établir ces actes administratifs, une personne membre du Conseil Municipal doit représenter la commune. M. le Maire propose de nommer M. Bernard CREISSENT, 1er adjoint, pour représenter la commune de Bédouès-Cocurès lors de l'établissement des actes administratifs. **Vote 15 voix POUR.**

6) Acquisition d'un camion-citerne grande capacité pour le centre d'incendie et de secours de Florac Trois Rivières

La mairie de Florac en partenariat avec le SDIS souhaite acquérir un camion-citerne grande capacité pour le centre d'incendie et de secours de Florac Trois Rivières et demande aux communes une participation sous la forme d'un fonds de concours de 8.31 € par habitant soit un montant de 4 163 €.

Christophe Donnet s'est renseigné et vu le déficit en eau des bornes à incendie sur les communes lozériennes, un fonds de concours peut-être demandé aux communes.

Ce camion sera stationné à la caserne de Florac.

**Vote 15 voix POUR.**

7) Vente des parcelles A 278, A 1341, A 1342, A 1346 et A 1164- Domaine privé de la commune

Suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 19 mars 2019, qui intègre les parcelles 050 A 278, A 1341, A 1342, A 1164 dans le domaine privé de la commune et suite à l'engagement de Monsieur et Madame FOURETS André domiciliés au lotissement de la Gardette- Cocurès à Bédouès-Cocurès, en date du 16 avril 2019, qui se proposent d'acheter la parcelle les parcelles 050 A 278, A 1341, A 1342, A 1346 et A 1164.

Le Conseil Municipal accepte de vendre les terrains communaux cadastré 050 A 278, A 1341, A 1342, A 1346 et A 1164, d'une contenance totale de 356 m<sup>2</sup>, situé à Cocurès, au prix de **1780 euros** (soit 5 euros le mètre carré), à Monsieur et Madame FOURETS André.

Marie-Thérèse demande de vérifier si l'entrée de la mine n'est pas sur la parcelle A 1164.

**Vote 15 voix POUR.**

8) Vente d'une tondeuse débroussailleuse Viking

Monsieur le Maire informe qu'une tondeuse débroussailleuse de marque Viking avait été achetée par la commune historique de Bédouès en 2004 au prix de 1 114.22 €. (N° inventaire : 2200242). Le Conseil Municipal décide de vendre cette tondeuse débroussailleuse de marque Viking au prix de 500 € à débattre entre 300 € et 500 €.

**Vote 15 voix POUR.**

9) Questions diverses

- salles polyvalentes : ces salles seront mises à disposition des familles après des obsèques à titre gratuit

- appel en cours administratives : Dossier contentieux Mairie/ Chevalier suite au dépôt du permis de construire de M. Chapelle. M. Chevalier fait appel en cour administrative de Marseille

- parcelles louées appartenant à la commune : les parcelles A 1015 et A 806 sont occupées par des habitants de Bédouès alors qu'elles appartiennent à la commune. Des dossiers ont été retrouvés dans les archives. Un bail va donc être proposé avec un loyer symbolique aux personnes concernées pour régulariser la situation.

- demande d'une création d'un balcon donnant sur le clos à Cocurès : le bureau a refusé cette demande.

- Permanence des bureaux de vote pour les élections européennes : le tableau sera envoyé à tous les conseillers

Le bureau de vote de Cocurès sera à la salle polyvalente

- Conventions avec les salles des associations : une convention avec toutes les associations va être signée pour l'utilisation des salles communales

- Transfert de la compétence Eau et Assainissement à la Communauté de Communes : compte rendu de la réunion du 11 avril
- Eclairage public : une 2ème phase de fonds européens est mise à la disposition des collectivités, avec des travaux prévus pour 2021. M. le Maire doit rencontrer le SDEE et le PNC pour faire partie de cette seconde phase.
- Communauté de Communes : vote des budgets, pas d'augmentation des taxes cette année mais une nouvelle taxe sur la feuille des Taxes Foncières : Taxe GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations), précision sur la Zone Artisanale de Cocurès, maison du tourisme à Florac.
- SIVOM : vote des budgets
- Ecole : mesure du Radon. Le radon est inclus désormais dans le PPR

Séance levée le 19h50

Vu le Maire

Vu la secrétaire